



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		M. Nicolas WEBER, Adjoint
		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Laurent FARON ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG
M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER
Mme Nathalie DISCHLER ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERSHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-21-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG –
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT**

N° 26-21

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3 ;
- VU** l’instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** sa délibération N° 21-98 du 9 décembre 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes ;
- VU** le projet de construction d’un nouvel équipement aquatique à MUTZIG ;
- VU** sa délibération N° 24-77 du 3 octobre 2024 portant adoption de l’avant-projet définitif (APD) de cette opération ;
- VU** sa délibération N° 25-85 du 11 décembre 2025 portant création de l’autorisation de programme et crédits de paiement pour les Travaux de construction d’un nouvel équipement aquatique à MUTZIG : Opération N° 3235-Travaux : 3235 Piscine de MUTZIG - AP/CP TRAVAUX ;
- VU** sa délibération N° 26-03 du 5 février 2026 relative au Débat d’Orientations Budgétaires, sur la base du Rapport d’Orientation budgétaire, de l’exercice 2026, portant notamment à connaissance des élus l’ensemble des engagements juridiques et comptables préalablement réalisés par la Communauté de Communes ;
- VU** sa délibération N° 26-20 de ce jour approuvant notamment le Budget Primitif du Budget Principal de l’exercice 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d’ajuster les crédits de paiement afin que les prévisions budgétaires soient en conformité avec la réalité des projets ;

CONSIDERANT que la création, la modification ou la suppression des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement entre les différents exercices budgétaires relèvent de la compétence du conseil communautaire ;

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l’exercice 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
décide**

d’ajuster les crédits de paiement pour l’autorisation de programme liée aux travaux de construction d’un nouvel équipement aquatique à MUTZIG : Opération N° 3235-Travaux : 3235 Piscine de MUTZIG - AP/CP TRAVAUX, comme suit :

Autorisation de Programme et crédits de paiement Exercice 2025 :

Autorisation de Programme	CP ouverts en 2025	Total Réalisé 2025	Montant des crédits pour engagement
23 000 000,00 €	1 100 000,00 €	988 607,55 €	22 011 392,45 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-21-DE
Monsieur le Président
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Crédits de paiement Exercice 2026

Autorisation de Programme	Réalisations Antérieures	CP ouverts exercice 2026	Montant disponible pour engagement 2027
23 000 000,00 €	988 607,55 €	10 800 000,00 €	11 211 392,45 €

précise

que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au budget de l'exercice 2026, répartis conformément à l'état III A2.1 de la maquette budgétaire du budget primitif 2026 « section d'investissement - vue d'ensemble des opérations d'équipement »,

souligne


que ces dépenses seront financées par les ressources suivantes: FCTVA, subventions, autofinancement, voire emprunts ;

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026